



Toulon le, 12 Février 2010

CGPME
Monsieur Jean-François ROUBAUD
Président
10 Terrasse Bellini
92800 PUTEAUX

Monsieur le Président,

Je tiens à vous informer d'une difficulté majeure que rencontrent nos PME en matière de commande publique.

Suite à la création du S.A.E (service des achats de l'Etat - décret du 17 mars 2009), une note a été adressée par son directeur Jacques Barrailler à l'ensemble des acheteurs de l'Etat dans chaque ministère, pour les inciter à utiliser le marché national au détriment des marchés locaux (ces deux documents sont joints à ce courrier).

Cela revient dans les faits à exclure les PME/TPE de ces différents marchés, en offrant aux ministères la possibilité de passer par l'UGAP, lui conférant un quasi-monopole de leurs achats.

Cette note du directeur du service des achats de l'Etat va à l'encontre de l'esprit du décret et de ses objectifs affichés, décret qui prévoit que les achats soient : « réalisés dans des conditions favorisant le plus large accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ».

De telles procédures ne respectent pas la philosophie du plan de relance ni les priorités énoncées par le Président de la République et la Ministre de l'économie.

Au niveau du Var et au niveau régional, je décide de l'instauration d'une commission de la « commande publique » qui va être présidée par Jacques Rouard (professionnel de la papeterie, entreprise Charlemagne à Toulon). Une campagne de sensibilisation des élus et locaux et régionaux par le biais de rencontres, de courriers, et par une conférence de presse va être lancée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir appuyer notre position auprès des différents ministères et d'attirer l'attention de la représentation nationale sur le danger que représente en terme d'emplois, une telle évolution en totale opposition au principe de libre concurrence.

Je vous remercie par avance de l'action que vous pourrez mener et vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma plus haute considération.

Joël MARTIN
Président



Toulon le, 12 Février 2010

Madame la Présidente,

Je tiens à vous informer d'une difficulté majeure que rencontrent nos PME en matière de commande publique.

Suite à la création du S.A.E (service des achats de l'Etat - décret du 17 mars 2009), une note a été adressée par son directeur Jacques Barrailler à l'ensemble des acheteurs de l'Etat dans chaque ministère, pour les inciter à utiliser le marché national au détriment des marchés locaux (ces deux documents sont joints à ce courrier).

Cela revient dans les faits à exclure les PME/TPE de ces différents marchés, en offrant aux ministères la possibilité de passer par l'UGAP, lui conférant un quasi-monopole de leurs achats.

Cette note du directeur du service des achats de l'Etat va à l'encontre de l'esprit du décret et de ses objectifs affichés, décret qui prévoit que les achats soient : « réalisés dans des conditions favorisant le plus large accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ».

De telles procédures ne respectent pas la philosophie du plan de relance ni les priorités énoncées par le Président de la République et la Ministre de l'économie.

Au niveau du Var et au niveau régional, je décide de l'instauration d'une commission de la « commande publique » qui va être présidée par Jacques Rouard (professionnel de la papeterie, entreprise Charlemagne à Toulon). Une campagne de sensibilisation des élus et locaux et régionaux par le biais de rencontres, de courriers, et par une conférence de presse va être lancée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir appuyer notre position auprès des différents ministères et d'attirer l'attention de la représentation nationale sur le danger que représente en terme **d'emplois**, une telle évolution en totale opposition au principe de libre concurrence.

Je vous remercie par avance de l'action que vous pourrez mener et vous prie de croire, Madame la Présidente, en ma plus haute considération.

Gérard Cerruti
Président